

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

1^{er} décembre 2022

DATE D'AFFICHAGE

1^{er} décembre 2022

Nombres de conseillers

en exercice : 14

présents : 10

votants : 13

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, MARDI 06 DÉCEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. COLIN, Mme DEMAYA, Mme DESBOIS, M. FIMIEZ, M. JOUSSE, Mme GUYON, M. OLLIVIER

Absents excusés : M. BARRIER donne procuration à M. LECERF
M. BELFORT donne procuration à Mme LE DRÉAU
Mme EL KRIMI donne procuration à Mme COUET
Mme JODEAU BELOTTI

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : M. Pascal JOUSSE

5. Délibération pour constitution d'une provision complémentaire pour créances non soldées de particuliers

Délibération DE04-06122022

Martine COUET informe les membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de réintégrer et de constituer une provision complémentaire pour les créances nées en 2020 et antérieurement non soldées.

Afin de permettre au Trésor Public de solder ces recouvrements, il faut émettre des opérations d'ordre sur le budget de la commune :

Un mandat au compte 6817 pour 215,34 €

Un titre au compte 7817 pour 377,10€

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 16 décembre 2022

Le Maire
Martine COUET

Le secrétaire de séance
Pascal JOUSSE

